



Mairie de
LA BARRE DE MONTS
(85550)

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 3 Juin 2014

COMPTE-RENDU

L'an deux mil quatorze, le Mardi 3 Juin à 20 h 00 précises, le Conseil Municipal de LA BARRE DE MONTS s'est réuni en séance publique dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Pascal DENIS, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 26 mai 2014.

Présents : M. Pascal DENIS, Maire,
Mme Isabelle DELAPRE, M. Serge LANDAIS, Mmes Dominique MARTINEAU et Mme Sandra GAUVRIT, adjoints,
M. Habib CHEHADE, Mmes Martine ROYER et Joëlle CHAIGNEAU-GAUCH, M. Yannick GUIBERT, Mmes Nathalie GIVELET et Corinne MARTEL, M. Willy BLANCHARD, Mme Marie-Claire BUCHI, MM. Christian SANGAN et Philippe RAFFIN, Mme Virginie MESSENGER et M. Vital PIBERNE, Conseillers Municipaux.

Excusés : MM. Dominique GUILLEMARD représenté par Mme Dominique MARTINEAU et Bénédicte ROLLAND représenté par M. Pascal DENIS.

Mme Dominique MARTINEAU a été désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Sous la présidence de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sur avis des commissions Tourisme et des Finances :

- après avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments constituant le dossier pour l'aménagement d'une aire de stationnement destinée à recevoir les véhicules de l'Ile d'Yeu et à l'unanimité :

a décidé de retenir la zone du polder des Gâts comme site opérationnel sur lequel seront poursuivis les investigations foncières, les procédures et enquêtes réglementaires, les approches financières, les réflexions en termes de faisabilité économique, technique et organisationnelle pour la mise en œuvre du projet d'aménagement d'une aire de stationnement pour les véhicules de l'Ile d'Yeu,

a confirmé que cette décision constitue une étape devant permettre de poursuivre de manière rigoureuse les investigations et réflexions évoquées ci-dessus, à l'issue desquelles l'Assemblée sera alors amenée à se prononcer sur une mise en œuvre effective de l'opération,

a rappelé sa volonté de privilégier en tout état de cause un projet susceptible de répondre réglementairement aux problèmes rencontrés actuellement par la commune en terme d'utilisation non conforme de terrains pour le stationnement, mais aussi d'apporter des solutions durables à l'engorgement de Fromentine (nécessité de prévoir la construction d'un bâtiment d'accueil),

s'est interrogé néanmoins à ce niveau sur les éventuelles restrictions que pourraient introduire les dispositions de la loi Littoral en terme de constructibilité des terrains concernés par le projet,

- a décidé de maintenir à la somme de 119,55€, le montant de l'indemnité accordée en 2014 pour le gardiennage de l'église (unanimité),

- a donné son accord pour la signature d'une convention avec l'ONF, afin de permettre la réalisation rapide de travaux de rénovation des aires de pique-nique (rte de la Grande Côte notamment) et de divers travaux sur lisières de forêt, dans le cadre du Contrat Environnement Littoral signé avec le Département (montant global de la participation communale : 24.500,00€) (18 pour, 1 abstention) ,

- a procédé à l'attribution de subventions de fonctionnement au profit de diverses associations et d'organismes d'action sociale, pour un montant total de 970,00€ (unanimité),

- a autorisé un virement de crédits d'un montant de 6.000,00€ du compte 022 -Dépenses imprévues au compte 6574 -Subventions, dans le cadre du budget principal de la commune (18 pour, 1 abstention) ,

- a donné son accord pour la signature d'une nouvelle convention avec l'association « Pas à pas Dansons » de Barbâtre, pour la mise à disposition de la salle du Cabornon en vue de l'organisation de séances d'initiation et de perfectionnement aux danses de société (redevance annuelle : 150,00€) (unanimité),

- a donné son accord pour renouveler l'autorisation délivrée à la Sté AdvanSolar pour l'installation d'un point de location de vélos électriques en libre service, alimenté par panneaux solaires avenue de Lattre de Tassigny (entre la rue de la Muse et la rue du Petit Bois), moyennant le paiement d'une redevance d'occupation de 83,00€ (unanimité),

- a donné son accord pour la modification du programme d'acquisition de nouveaux supports nautiques pour 2014, défini par délibération du 03/12/2013, afin de permettre l'acquisition de 9 paddles destinés à offrir une activité alternative au char à voile en cas de conditions météo défavorables (coût global d'acquisition : 4.964,00€) (18 pour, 1 abstention),

- a donné son accord pour la création des nouveaux tarifs suivants (unanimité) :

- marche aquatique : 8,00€/personne,

- paddle : location → 15,00€/heure, balade découverte → 40,00€/2 heures,
- tir à l'arc : 3,00 € de l'heure pour les personnes de - de 16 ans,
5,00€ pour les personnes de 16 ans et +,

- a donné son accord pour la réalisation de divers travaux dans le cadre du programme des d'entretien du réseau d'éclairage public (travaux de remplacement de 4 points lumineux aux abords de la Petite Plage), moyennant une participation communale de 1.448,00 € (unanimité),

- a accordé à Mlle Célia Mouchard, stagiaire en formation BPJEPS au sein du service Sports/animation/Espace Jeunes, une gratification d'un montant mensuel de 433,00€, durant la période de juin à août 2014, l'intéressée ayant été amenée au cours de son stage à collaborer activement au fonctionnement des services municipaux (Animation, Sports,...) et à assumer seule des tâches d'encadrement (unanimité),

- a accepté de modifier comme suit les règles d'urbanisme applicables aux projets de bardage sur façade extérieure d'un bâtiment en limite du domaine public communal, mettant en œuvre des nouveaux produits (PVC ou autres) : « l'épaisseur maximale du bardage extérieur doit être de 5 cm et exclusivement en bois ou d'aspect bois et de ton clair non brillant » (unanimité),

- a donné son accord pour reconduire pour la prochaine rentrée scolaire la distribution d'ouvrages scolaires au profit des élèves admis en classe de 6ème, dans le cadre de la politique municipale en faveur des enfants scolarisés (nombre d'élèves concernés : 25 dont 17 à l'école publique et 08 à l'école privée, montant estimé de la dépense : 680,00€) (unanimité),

- a pris connaissance de l'évolution du dossier relatif à l'aménagement des rythmes scolaires pour la prochaine rentrée de septembre,

- a procédé à une nouvelle désignation des membres de la commission d'ouverture des plis chargée de statuer dans le cadre des procédures mises en œuvre durant le mandat au titre des délégations de service public : titulaires : Mme Isabelle Delapré, M. Serge Landais, Mme Virginie Messenger, suppléants : Mme Dominique Martineau, MM. Dominique Guillemard et Philippe Raffin,

- a pris connaissance :

➤ de l'enveloppe 2014 attribuée par la communauté de communes Océan-Marais de Monts pour la réalisation de travaux de voirie (98.000€), en nette diminution par rapport à 2012 et 2013,

➤ de la décision d'attribution du marché d'études pour la requalification urbaine du centre de Fromentine et la création d'un espace scénographique, à l'équipe de maîtrise d'œuvre Mouneron-Petit/Cabinet BSM (BET)/cabinet Gouin, (architecte urbaniste),

➤ des remerciements de l'ADMR pour l'attribution de la subvention de fonctionnement 2014,

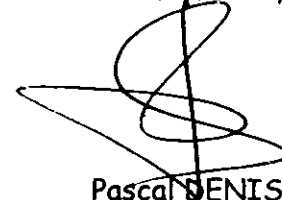
➤ de l'attribution à la commune du PAVILLON BLEU pour 2014,

➤ des 05 décisions prises par M. le Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT,

➤ des 03 déclarations d'Intention d'Aliéner déposées depuis sa dernière réunion, dont aucune n'a fait l'objet de l'exercice du Droit de Prémption Urbain,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,



Pascal DENIS